

Les Pêcheurs Réunis de Basse-Bodeux - Coo – Trois-Ponts ASBL

Siège social : Voie Champ Franc, 4 – 4980 Trois-Ponts

Internet : www.les-pecheurs-reunis-trois-ponts.be

pecheursreunis@hotmail.com

PECHE EN RIVIERES.

1) DATES D'OUVERTURE SAISON 2015

Truites : du samedi 21 mars au 30 septembre inclus.

Autres poissons : du samedi 6 juin au 30 septembre inclus.

2) FERMETURE TOTALES POUR REMPOISSONNEMENT.

La pêche est totalement et strictement interdite sur le domaine de la société.

- le vendredi 17 avril à partir de 12 heures.

- le vendredi 15 mai à partir de 12 heures.

- le vendredi 19 juin à partir de 12 heures.

- le vendredi 17 juillet à partir de 12 heures.

- le vendredi 21 août à partir de 12 heures.

Pêche autorisée le lendemain heure légale (samedi).

Déversement, rendez vous à 13.30 heures à la Régie des routes de Stavelot (sortie de Stavelot en direction de Trois-Ponts) invitation cordiale à tous.

A effectuer en 2015 : Alevins de truite souche Amblève, propre élevage.

FERMETURE PARTIELLE

- le 30 et 31 mai : Amblève (uniquement réciprocité, Fête de la pêche) .

- le 21 juin : Amblève en totalité (concours mouche Open de l'Amblève)

- du 29 juin au 3 juillet : Amblève de la confluence de la Salm et de l'Amblève jusqu'au pont Electrabel (Stage de pêche à la mouche) .

- du 6 juillet au 10 juillet : Salm du pont de Rochelival jusqu'au Moulin ainsi que du nouveau Pont de Glain jusqu'au chemin de fer (stage multi-pêche).

3) CARTE DE PÊCHE

- **NOUVEAU** Carte annuelle Pêche en No-Kill uniquement à la mouche.....30€

- Carte annuelle dans l'eau60 €

- Carte annuelle du bord enfant de moins de 14 ans dans l'année20 €

- Carte 7 jours consécutifs (autorisé dans l'eau)30 €

- Carte journalière * (autorisée dans l'eau).....12 €

- Ce dernier est interdit le W-E de l'ouverture et les W-E suivant un déversement c-a-d : les 21&22 mars,18&19 avril,16&17 mai, 20&21 juin, 18&19 juillet et le 22&23 août.

- Carte journalière no-kill pour club mouche (minimum 10 pêcheurs)..... 8 €
uniquement en vente chez Schinckus Jean Marc 0476/570143.

Le permis de la société est nominatif et obligatoire quel que soit l'âge.

POINTS DE VENTE

Par versement compte BE33 0682 5092 1546 Pêcheurs Réunis de Trois-Ponts
(mettre en communication coordonnée complète – adresse, n° boîte, ville)
ou chez les commerçants et membres du comités suivants.

Le Zoo au Logis , avenue du Doyard 9 – 4970 STAVELOT – 080/862170

R.S.d'initiative place Communale 1 à 4980 TROIS-PONTS 080/68.40.45

Maison Adam-Minet, Rue Neuve,9 à 4960 MALMEDY 080/33.08.34.

Le Darou, Rue Fosse Roulette, 18 à VIELSALM 080/21.50.56.

Verviers Pêche, Rue Val Fassotte, 2B à 4820 DISON 087/33.17.56.

Oncle Jo Av de l'indépendance, 51 à 4020 HERSTAL 042/48.28.64.

Schinckus J-M, Voie Champ Franc,4 à 4983 BASSE-BODEUX 0476/570143

Evrard O, Av de la Salm, 118 à TROIS-PONTS 080/68.48.20.

Lejeune D, Stockeu 38 à 4970 STAVELOT 0479/794915

Côté Pêche (Total Hamoir) bd Pierret 30, 4180 Hamoir 086/389700

Librairie La Rime 11 Avenue Joseph Lejeune Trois-Ponts 080/684548

Chez Thierry 12 Place du Marché La Roche en Ardenne 084/411395

4) **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR RIVIERE.**

- Taille réglementée des poissons.

Truites : 26 cm- Brochets : 50cm- Chevennes : 25 cm – Perches : 18 cm.

- La pêche de l'**OMBRE EST STRICTEMENT INTERDITE** sur tous les parcours en cas de capture l'ombre doit être décroché dans l'eau , le pinçage de l'ardillon facilite ce geste.

- Pêche à l'asticot interdite sur tous nos parcours, **Ambième** compris.

PECHE PIEDS DANS L'EAU.

Est autorisée sur l'Ambième et à partir du **1^{er} Mai sur la Salm** .

Interdite sur le Baleur.

Interdite aux enfants de moins de 14 ans.

Nombre de prises et carnet de contrôle

Le nombre de salmonidés que le pêcheur peut conserver est **5 prises maximum par jour et de 50 par saison de pêche.**

Un carnet de contrôle figure sur chaque permis, il concerne uniquement la prise des salmonidés, pour les autres espèces, le nombre de captures est limité par le règlement de la Région Wallonne.

Autres obligations.

Les poissons dont la taille est inférieure à la réglementation doivent être remis à l'eau sans être dégorés. **Obligation de couper le bas de ligne.**

Respectez les dates de fermetures totales ou partielles.

Ne traversez pas les champs, longez les clôtures , particulièrement quand les foins commencent à grandir, même si cela doit vous coûter un détour.

Respectez la propriété d'autrui, ne pénétrez pas dans les champs avec votre véhicule.

Evitez de pêcher hors des parcours de la société sans l'autorisation des propriétaires.

Si vous pêcher le vers ou toutes autres amorces naturelles, il est conseillé d'utiliser des n°hameçons numéro 4, en cas d'engagement il est obligatoire de couper le fil à ras des lèvres du poissons.

ARDILLONS : Le comité vous recommande de bien écraser les ardillons de vos hameçons pour tous les modes de pêche excepté pour l'Ariel ou vous laisserez un hameçon non écrasé par triplette afin de maintenir le vairon sur la monture. merci d'avance et la population des truitelles et ombres **que vous épargnez.**

5) SURVEILLANCE ET SANCTIONS.

La surveillance est organisée par les gardes pêches et les membres du comités sur présentation de leur carte de contrôle.

Toute carte de membre est personnelle et n'autorise que deux cannes maximum au bord de l'eau.

Tout pêcheur doit pouvoir surveiller ses deux lignes à l'eau.

Tout pêcheur en attitude de pêche sur le domaine de la société, doit pouvoir montrer le permis de la société, le permis de la Région Wallonne et sa carte d'identité à toute réquisitions.

il doit en outre autoriser toute visite vestimentaire.

Tout pêcheur constaté en infraction sur le domaine de la société est tenu de payer immédiatement le prix du permis annuel augmenté d'un supplément de 15 € .

6) DOMAINE DE PECHE. Voir plan [et site internet \(affichage parcours google map\)](#)

AMBLEVE

Bout du monde Stavelot ; Réciprocité Pêcheurs Réunis / La truite de Stavelot

Nouveau parcours sur l'Amblève à Stavelot géré en commun avec nos amis de la société la Truite de Stavelot, ce parcours va de l'aval des étangs de Stavelot (maison Tombeux) jusqu'au ruisseau de Bouyin sur les deux rives sauf enclave rive gauche voir plaque **RECIPROCITE** ne pas passer les clôtures pour se rendre sur le parcours il existe au bout du chemin un tourniquet prévus pour les pêcheurs.
3700 mètres rive simple (limite ruisseau du Bouyin).

PARCOURS << LES PECHEURS REUNIS DE TROIS-PONTS >>

Aval ruisseau du Bouyin (2rives).

Jusqu'au pont SNCB de Trois-Ponts (terrain de football)
8000 mètres en rive simple.

Trois-Ponts

Rive gauche

Confluence de la Salm et de l'Amblève jusqu'à l'aval de l'île
1125 mètres rive simple
Maison Maudoux jusqu'à la cascade de Coo
750 mètres rive simple

Rive droite

Pont dit Electrabel (compris secteur des bus) jusqu'à la cascade de Coo
1565 mètres rive simple

Cascade de Coo

Aval pont Plopsa Coo jusqu'au déversoir de la central
2400 mètres rive simple

Salm

Rochelival

Aval du pont de Rochelival jusqu'à l'aqueduc (sauf propriété du moulin rive droite sur 250 mètres)
2600 mètres rive simple

Vieux Pont de Glain

Rive droite

Aval du vieux Pont de Glain jusqu'à l'amont du caravaning (exclu)
1250 mètres rive simple
Aval caravaning jusqu'au pont centre de Trois-Ponts
2320 mètres rive simple

Rive gauche

Aval du vieux Pont de Glain (sauf 200 mètres aval du vieux pont) jusqu'au garage Toyota Nachsem
1700 mètres rive simple

Baleur : Basse-Bodeux

Rive droite

Aval Etang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet(Henry-Moulin)
Aval Henry-Moulin jusqu'au pont du plan d'eau de Trois-Ponts
2100 mètres rive simple

Rive gauche

Aval Etang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet(Henry-Moulin)
Aval Henry-Moulin jusqu'à la confluence avec la Salm
3000 mètres rive simple

Pour être au courant de toute modification intervenue en cours de saison, envoyer nous un petit mail avec simplement un bonjour de manière à que l'on puisse vous informer des changements ou rejoignez sur la page face book les pêcheurs réunis de Trois-Ponts.

NB : Les zones de pêche sont toujours délimitées par des panneaux de la Société, plaques rouges portant en lettres blanches le sigle P.R.

Saison 2015

Ecole de pêche de la société des Pêcheurs réunis de Trois-Ponts

1) Stage d'initiation et de perfectionnement à la pêche à la mouche et au montage de mouches artificielles.

Du mercredi 1 juillet au vendredi 3 juillet 2015 de 8h45 à 17h30 – prix 40,00 € barbecue du vendredi 10 juillet inclus, 12 participants maximum.
Enfant ayant déjà une notion de la pêche, ouvert également aux adultes.

2) Stage d'initiation à la pratique de la pêche en rivière et en étang

Du mardi 7 juillet au vendredi 10 juillet de 8h45 à 17h30.
Age de 9 à 16 ans.
Prix : 50 € y compris le barbecue du vendredi soir pour le stagiaire et la remise des cadeaux, lors de l'inscription un questionnaire sur votre ou vos enfants et la pêche vous sera remis, nous vous demandons de bien le remplir car en fonction des réponses les organisateurs pourront faire les programmes et formations les mieux adaptées, nombre de participants limité à 30 stagiaires.

3) Stage d'initiation d'une journée à la pêche pour centre de handicapés.

4) Initiations aux montages des mouches artificielles.

Tous les vendredis soir de 20 heures à 22 heures, au local 168 avenue de la Salm juste à côté de la piscine communale de Trois-Ponts (sauf juillet et Août) à partir de 9 ans.

Renseignement pour stage et montage mouches.

Schinckus Jean-Marc 0476/ 570143

Renard Nadia 0497/ 187048

Gabriel Jean 0478/700943

N° compte A.J.P.T.P BE 21 0013 6664 3003

Contact pecheursreunis@hotmail.com

PECHE AU LAC INFERIEUR DE COO – NO KILL

1 Dates d'ouverture Du 6 juin 2015 au 15 mars 2016.

2 Domaine de pêche (voir plan ci-après)

Les zones de pêche sont délimitées par des plaques rouges

portant en lettres blanches le sigle P-R

3 Rempoissonnements Il n'y aura aucun rempoissonnement durant la saison.

4 Permis de pêche

Carte annuelle (du bord)..... 15 €

Carte annuelle enfant (max 14 ans dans l'année).....10 €

Carte spéciale aux détenteurs du permis rivières 2015 réduction de 5 €

Le permis de la Région Wallonne n'est pas exigé.

Points de vente :

Par versement au compte 088-2167617-50 des Pêcheurs Lac de Coo

Le Zoo au Logis avenue du Doyard 9- 4970 Stavelot 080/862170

Syndicat d'initiative de Trois-Ponts, Place Communale 1, 080/684045

5. Règlement d'ordre intérieur Lac de Coo

La pêche est autorisée UNIQUEMENT en NO KILL

Il est interdit de détenir, de consommer ou de transporter le poisson capturé

Remise à l'eau immédiate de toute capture.

La pêche à trois cannes est autorisée.

La pêche est totalement interdite en dehors des zones autorisée, elle est

Egalement interdite sur toute la longueur de la digue et des contreforts.

La pêche est interdite aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés.

